



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20241023061 – Création d'un emploi de Garde-Champêtre.

Le mercredi 23 octobre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 18 octobre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Cécile DRAPIER, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYNS.

4 absents : Amandine DUCHATEAU ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Armel BRIAND, excusé, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1 ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n°94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Informe des difficultés rencontrées par les agents assermentés pour assurer les missions d'Agent de Surveillance de la Voirie Publique dont les missions se limitent essentiellement à constater les contraventions concernant l'arrêt et le stationnement interdits des véhicules ;

Informe ainsi qu'il y a lieu de renforcer le service de police municipale de la Commune de Vinça, afin de pourvoir un certain nombre de domaines d'actions plus large ;

Présente ainsi le statut particulier des Gardes-Champêtres territoriaux qui constitue un cadre d'emploi de police municipale de catégorie C dont les fonctions sont d'assurer les missions qui leur sont spécialement confiées par les lois et les règlements en matière de police rurale et d'exécuter les directives que leur donne le Maire dans l'exercice de ses pouvoirs de police ;

Propose à l'Assemblée la création d'un emploi permanent de Garde-Champêtre à temps complet à raison de 35/35èmes ;

Précise que cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Gardes-Champêtres, aux grades de Garde-Champêtre Chef ou de Garde-Champêtre Chef Principal, relevant de la Catégorie hiérarchique C2 ;

Indique que le traitement sera calculé par référence à l'indice brut de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des Gardes-Champêtres ;

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024



ID : 066-216602300-20241023-20241023061-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 14 voix pour,
Décide la création au 1^{er} janvier 2025 d'un emploi de Garde-Champêtre, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35/35èmes, aux grades de Garde-Champêtre Chef ou de Garde-Champêtre Chef Principal relevant du cadre d'emploi des Gardes-Champêtres et de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi ;
Approuve la modification au tableau des effectifs qui en découle ;
Décide d'inscrire au budget concerné les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera recruté, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024
Reçu en préfecture le 31/10/2024
Publié le 31/10/2024
ID : 066-216602300-20241023-20241023061-DE

S²LO